

### CONSIGNES ETUDIANTS APPLICABLES AUX EPREUVES ORALES DES LAS

#### **HORAIRES – ACCES AUX SALLES**

- Les candidats doivent être présents aux heures de convocation indiquées sur le tableau récapitulatif
- Les candidats doivent présenter leur carte d'étudiant ou leur pièce d'identité à l'agent administratif chargé de contrôler l'identité

#### **MATERIEL AUTORISE LORS DES EPREUVES**

- Pas de matériel de composition pendant les entretiens
- Tout objet connecté (montre, téléphone portable, lecteur MP3, GPS, organiseur, etc.) doit obligatoirement être éteint et rester dans votre sac à placer à vos pieds.
- Bouteilles d'eau ou boissons sans étiquettes autorisées
- Montre ou réveil classiques autorisés

#### **DEROULEMENT DES EPREUVES – CONSIGNES GENERALES**

- Aucun candidat n'est autorisé à quitter les salles d'attente avant l'horaire autorisé

#### **FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE**

- Tout étudiant surpris en train de frauder ou d'essayer de frauder, qu'il soit directement auteur ou complice sera traduit devant le conseil de discipline de l'Université Paul Sabatier
- Déroulement de la procédure :
  - Le candidat poursuit les épreuves dans tous les cas
  - Procès-verbal rédigé par le responsable de la salle ou de l'épreuve
  - Décision du Conseil de discipline de l'Université Paul Sabatier
  - Exclusions de durées variables, voire définitives